



## Règlement Tombola

### Article 1 : Organisation

- 1.1. L'association Vivre aux éclats, association à but non lucratif, régie par les dispositions de la loi de 1901, dont le siège social est situé 5, rue PIZAY, 69001, LYON, organise une tombola dans le cadre de l'ElectrEnduro, manifestation sportive organisée par l'association Boostrider, qui aura lieu le weekend des 10 et 11 juin 2017 à Chaponost (Rhône).
- 1.2. La tombola fait l'objet d'une autorisation de la mairie de Chaponost (69).
- 1.3. L'association Vivre aux éclats met en vente des N° de tombola, du N° 1 au N° 2000, au prix de 2,00 euro chacun.
- 1.4. La tombola sera clôturée dès la vente du N° 2000.
- 1.5. Date limite d'inscription par internet le 4 juin 2017 à 23h59, et clôture sur place le 11 juin 2017 à 12h00.

### Article 2 : Participants et Conditions de Participation

- 2.1. La tombola est ouverte à toute personne physique majeure et résidente en France métropolitaine.
- 2.2. Toute personne qui a préalablement acheté un ou plusieurs numéros, peut participer à la tombola.
- 2.3. Le participant peut acheter un ou plusieurs numéros soit:
  - Sur le site engage-sports : <https://www.engage-sports.com/engagement/course/3930/participant/>
  - Sur le stand de l'association Vivre aux éclats :
    - > Samedi 10 juin 2017, de 09h00 à 17h00 (Etang du Boulard, bvd Reydelle, 69630, Chaponost)
    - > Dimanche 11 juin 2017, de 09h00 à 12h00 (Etang du Boulard, bvd Reydelle, 69630, Chaponost)
  - Les numéros seront attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes.
  - Aucun numéro ne peut être réservé sur demande.
- 2.4. Le participant gagne dès lors que son numéro acheté est tiré au sort.
- 2.5. L'élimination immédiate du participant à la tombola peut être effectuée sans délai ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.

### Article 3 : Dotation

- 3.1. La tombola est dotée d'un super gros lot unique (offert par B2Ebike):  
Vélo à assistance électrique « CityHigh » (photo non contractuelle)  
<http://www.b2ebike.com/nos-gammes/velo-electrique/vae-high/>



Descriptif technique :

**Batterie** : Lithium-ion 2 x 36 Volt 10,6 ah – **Panasonic Temps de charge** : 4/6 heures **Autonomie** : 60 à 100 km  
**Moteur** : MXUS arrière 250 Watt **Cadre** : Alliage Aluminium 6061 **Roues et pneus** : 29" x 2,35 **Poids** : 25 kg  
**Transmission** : Dérailleurs Shimano 6 vitesses **Suspension** : Suntour XCM avant **Freins** : Freins à disque Tektro avant/arrière **Vitesse max autorisée** : 25 km/h **Écran** : XT-LCD

## Article 4 : Tirage au sort

4.1. Le lot sera attribué sur place et par tirage au sort.

## Article 5 : Retrait du lot

5.1. La remise du lot énoncé à l'article 3.1 aura lieu sur place, dès la clôture du tirage au sort.

5.2. Dans le cas où le lot n'est pas réclamé sur place, le nom du gagnant sera communiqué sur la page Facebook de l'association Vivre aux éclats (<https://fr-fr.facebook.com/155760017845556/>) et le site internet de l'association Boostriker ([www.boostriker.com](http://www.boostriker.com)) et la personne sera contactée (sous réserve d'avoir laissé ses coordonnées lors de l'achat du numéro).

5.3. Le lot non réclamé dans la période de 2 mois après la date du tirage redevient propriété de l'association.

5.4. Le lot est à retirer sur place le jour du tirage au sort ou sera disponible au siège de l'association (5, rue PIZAY, 69001, Lyon) dans le cas inverse.

## Article 6 : Limitation de responsabilité

6.1. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité du fait de l'organisation de la présente tombola, notamment si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, il est amené à annuler, écourter, proroger ou reporter la tombola.

6.2. L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité en cas d'incident technique empêchant la connexion des participants une fois les gagnants connus.

## Article 7 : Dépôt et consultation du règlement

7.1. Le règlement de la tombola peut être obtenu gratuitement sur simple téléchargement sur la page Facebook de l'association Vivre aux éclats (<https://fr-fr.facebook.com/155760017845556/>) et le site internet de l'association Boostriker ([www.boostriker.com/electrenduro](http://www.boostriker.com/electrenduro))

## Article 8 : Données à caractère personnel

8.1. Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

8.2. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

8.3. Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant (envoi sur papier libre au siège social de l'association Vivre aux éclats), ils apparaîtront sur la liste des participants comme anonymes, et recevront une confirmation de participation par mail, avec leur(s) numéro(s) attribué(s).

## Article 9 : Contestations et litiges

9.1. Toute contestation relative à cette tombola devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 7 jours à compter de la date de diffusion du nom du gagnant sur la page Facebook de l'association Vivre aux éclats (<https://fr-fr.facebook.com/155760017845556/>) et le site internet de l'association Boostriker ([www.boostriker.com/electrenduro](http://www.boostriker.com/electrenduro))

9.2. Le présent règlement est régi par la loi française.

9.3. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leurs contre-valeurs en argent, ni à échange à la demande des gagnants.

La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement.

Fait à Lyon par Vivre aux éclats, le 25 avril 2017

Odile BONTEMPS

Présidente de l'association.

Contact : Vivre aux éclats, 5, rue Pizay, 69001, Lyon - 04 78 24 33 37